

Impressum

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **43 (2006)**

Heft 1704

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Une rente foncière qui profite à tous

L'informatique pourrait concrétiser une vieille idée pour combattre la pauvreté.

L'idée n'est pas nouvelle. Dans son livre *Progress and Poverty* publié en 1879 et qui fut un succès de librairie, le réformateur américain Henry George préconisait un impôt sur la valeur de transaction de la propriété immobilière, dont le produit serait reversé à parts égales à chaque individu. La proposition, reprise plusieurs fois depuis, n'a jamais été débattue sérieusement et encore moins concrétisée, même à petite échelle. Elle est ressuscitée par un publicitaire indépendant argovien qui croit que l'informatique la rend maintenant réalisable.

Les biens dont nous disposons sont soit de création humaine, soit donnés, comme l'eau, l'air, la lumière, le sol, bref toutes les ressources naturelles. Autant l'appropriation privée des biens et services produits par l'homme peut se justifier, autant l'usage exclusif des ressources naturelles est inacceptable. Mais on sait que la collectivisation

du sol n'a contribué qu'à affermir le pouvoir d'une petite minorité. Proudhon lui-même, dont on a retenu que le seul adage «la propriété, c'est le vol» - en fait il faisait allusion aux seuls propriétaires terriens oisifs -, a reconnu que la propriété était la seule défense contre le pouvoir insatiable de l'Etat. Mais détenir une propriété immobilière, c'est exclure tous les autres individus de cette propriété. Cette exclusivité, source d'injustice, exige une compensation, sans que pour autant soient mises en question les règles du marché.

D'où l'idée d'un dédommagement payé par chaque propriétaire en fonction de la valeur vénale de son bien. Chaque bien immobilier serait répertorié sur l'Internet, avec ses caractéristiques. Il pourrait faire en tout temps l'objet d'une offre selon le système des enchères électroniques. La dernière offre exprimerait la valeur du terrain ou de l'immeuble. Le dédommagement pour usage exclusif du sol serait calculé en fonction de cette valeur. Et le produit de ce prélèvement serait distribué entre tous les habitants de la planète au titre de «rente foncière de base». L'utopiste argovien estime que plus de 90% des 6,7 milliards d'êtres humains profiteraient de cette redistribution.

L'idée doit encore être précisée, puis les effets d'une telle régulation évalués: quel niveau de prélèvement, quel impact sur l'utilisation du sol et sur l'économie en général, quels risques que des spéculateurs tirent les prix vers le haut pour obliger des propriétaires, incapables de payer le prélèvement, à céder leur bien? *jd*

Das Magazin, n° 36, 9 septembre 2006.
Le modèle est présenté sur le site www.start-lugo.com

Edito

Un milliard à bon compte

Le 24 septembre la Suisse a durci ses lois sur l'asile et les étrangers. Logiquement, le 26 novembre, elle doit accepter le milliard destiné au développement des pays de l'Est. Car la lutte contre les migrations se joue à la fois aux frontières et sur place favorisant l'essor des économies locales. Or les milieux xénophobes et nationalistes, même s'ils reconnaissent le bien fondé de cette idée, s'opposent curieusement à la contribution en faveur des dix nouveaux pays membres de l'Union européenne.

En effet, l'UDC, chef de file des référendaires, conteste la loi sur la coopération avec les Etats d'Europe orientale, car elle priverait le peuple du droit de s'exprimer sur des versements ultérieurs au profit de nouveaux invités à la table de Bruxelles. De plus, le parti de Blocher condamne également le financement d'une partie de la somme promise - 400 millions - via le budget général de la Confédération déjà essoufflé, au lieu d'attribuer la totalité de la charge aux départements de l'économie et des affaires étrangères, appelés pour l'heure à verser «seulement» 600 millions, pris par ailleurs sur leurs engagements actuels dans la région.

Après avoir agité la peur de l'étranger, la droite extrême brandit le spectre des caisses vides et déplore les entraves à la démocratie directe, comme à son habitude. Le référendum ne vise pas l'Europe, dont on dénonce au passage les pressions, ni les bilatérales, déclare Ueli Maurer, sans oublier d'accuser, à tort, l'absence de compensations à l'effort suisse. Il dénoncerait la manière plutôt que le fond, même si l'on reconnaît l'allergie des démocrates du centre pour l'Union.

Et pourtant, ce milliard esquisse un horizon inédit pour la Suisse, au-delà des intérêts électoraux immédiats, des bagarres intestines, de la friolose comptable. Il marque en effet la volonté, certes quelque peu contrainte, de participer à la cohésion du continent dont le oui populaire serait le gage contre le risque de s'isoler davantage. A moindre frais - la moitié du montant dû en tant que membre de l'UE - et avec un retour sur investissement estimé à près de 500 millions, la Suisse participerait ainsi au redressement d'économies minées par un pouvoir d'achat misérable qui incite à la fuite de cerveaux et de main-d'œuvre, parfois indésirable, sinon clandestine. *md*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré aussi à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
André Gavillet (ag)
Daniel Marco (dm)
Jean-Christophe Schwaab (jcs)
Albert Tille (at)

Invités:
Delphine N'Diaye
Jean-Claude Rennwald

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863,
1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch